



Déclaration conjointe de Martin Schulz, Président du Parlement européen, Donald Tusk, Président du Conseil européen, Mark Rutte, Présidence tournante du Conseil de l'UE, et Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne

Bruxelles, le 24 juin 2016

Le Président Schulz, le Président Tusk et le Premier ministre Rutte se sont réunis ce matin à Bruxelles à l'invitation du Président de la Commission européenne **Juncker**. Ils ont discuté du résultat du référendum au Royaume-Uni et fait la déclaration conjointe suivante:

"Dans un processus libre et démocratique, les Britanniques ont exprimé leur souhait de quitter l'Union européenne. Nous regrettons cette décision, mais nous la respectons.

C'est une situation sans précédent mais nous sommes unis dans notre réponse. Nous resterons fermes et nous défendrons les valeurs fondamentales de l'Europe qui consistent à promouvoir la paix et le bien-être de ses peuples. L'Union de 27 Etats membres continuera. L'Union est le cadre de notre avenir politique commun. Nous sommes liés ensemble par l'histoire, la géographie, et des intérêts communs, et c'est sur cette base que nous développerons notre coopération. Ensemble nous relèverons nos défis communs: générer de la croissance; accroître la prospérité et assurer stabilité et sécurité pour nos citoyens. Les institutions joueront pleinement leur rôle dans cet effort.

Nous attendons maintenant du gouvernement du Royaume-Uni qu'il donne suite aussi rapidement que possible, à la décision du peuple Britannique, aussi douloureux cela soit-il. Tout délai prolongera inutilement l'incertitude. Nous avons des règles pour traiter de cette situation d'une manière ordonnée. L'article 50 du Traité sur l'Union européenne établit la procédure à suivre dans le cas où un Etat membre décide de quitter l'Union européenne. Nous nous tenons prêts à lancer rapidement des négociations avec le Royaume-Uni sur les termes et conditions de son retrait de l'Union européenne. Jusqu'à la fin de ce processus de négociations, le Royaume-Uni reste un membre de l'Union européenne, avec tous les droits et obligations qui en découlent. Selon les Traités que le Royaume-Uni a ratifiés, le droit de l'UE continue à s'appliquer pleinement au et dans le Royaume-Uni jusqu'à ce qu'il ne soit plus un membre.

Comme convenu, le « Nouvel Arrangement pour le Royaume-Uni dans l'UE », atteint lors du Conseil européen des 18-19 février 2016, ne prendra maintenant pas effet et cesse d'exister. Il n'y aura pas de renégociations.

En ce qui concerne le Royaume-Uni, nous souhaitons qu'il soit à l'avenir un partenaire proche de l'Union européenne. Nous espérons que le Royaume-Uni formulera ses propositions à cet égard. Tout accord qui sera conclu avec le Royaume-Uni comme pays tiers, devra prendre en compte les intérêts des deux parties et être équilibré en termes de droits et obligations ".

STATEMENT/16/2329

Personnes de contact pour la presse:

[Margaritis SCHINAS](#) (+ 32 2 296 05 24)

[Mina ANDREEVA](#) (+32 2 299 13 82)

[Alexander WINTERSTEIN](#) (+32 2 299 32 65)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)